

150. Extrait ou thé de bœuf, non médicamenté.....	25 p. c
151. N° 51 et 52.	
152. Pièces d'artifice.....	25 p. c.
153. Cannes à pêche.....	30 p. c.
154. N° 116.	
155. Fibre de lin, brayée.....	1c. p. lb.
Fibre de lin, en filasse.....	2c. p. lb.
156. Etoupe de lin brayée ou en tiges.....	3c. p. lb.
157. Graine de lin.....	10c. p. boiss.
158. Dalles de pierre, sciées ou autrement ouvrées (1887).....	\$2 p. tonne.
159. Pommes.....	2c. p. lb.
160. Raisins.....	1c. p. lb. et 10 p. c.
161. Raisins de Corinthe, dattes, figes, pruneaux et tous autres fruits secs non spécifiés ailleurs.....	1c. p. lb.
162. N° 53.	
163. N° 54.	
164. N° 57.	
165. N° 55.	
166. N° 56. <i>Vide</i> n° 324.	
167. Raisin.....	2c. p. lb.
168. Oranges et citrons, en boîtes d'une capacité n'excédant pas deux pieds et demi cubes.....	25c. p. boîte.
En demi-boîte d'une capacité n'excédant pas un pied et un quart cube.....	13c. p. ½-boîte
En caisse ou autre colis, par pied cube de capacité.....	10c. p. p. c.
En grenier, par mille d'oranges ou de citrons.....	\$1.60 p. 1000.
En barils, n'excédant pas la capacité d'un baril à farine de cent quatre-vingt-seize livres (1887).....	55c. p. baril.
169. Fruits en boîtes, ou autres colis, hermétiquement fermés, y compris les boîtes ou autres colis, du poids de pas plus d'une livre chaque, trois centins par boîte ou colis, et trois centins de plus par boîte ou colis pour chaque livre ou fraction de livre, si le tout pèse plus d'une livre. (La taxe comprend le droit sur les boîtes en ferblanc ou autres colis, et la pesanteur sur laquelle un droit est imposable comprend le poids des boîtes ou colis).....	3c. p. lb. \$1.90 p. g. i.
170. Fruits conservés dans l'eau de vie ou autres spiritueux.....	15 p. c.
171. Pelleteries, préparées en tout ou en partie.....	25 p. c.
172. Chapeaux, casques, manchons, palatines, collerettes, par- dessus, manteaux et autres fourrures ouvrées.....	25 p. c.
173. Meubles en bois, en fer ou tous autres matériaux, de ménage, de cabinet ou de bureau, finis ou en pièces établies, y compris les matelas de crin, sommiers à ressorts et autres, les oreillers et traversins, les bières et cercueils de tous matériaux.....	35 p. c.
174. Abrogé.	
175. Vitrines.....	\$2 chaque et 35 p. c.
176. Appareils ou partie d'appareils d'éclairage au gaz, à l'huile de pétrole ou à la kérosine.....	30 p. c.
177. N° 58.	
178. Argent d'Allemagne et nickel, articles ouvrés en, non plaqués.	25 p. c.
179. Flacons et fioles d'une capacité de huit onces et plus, iso- loirs de télégraphe et de paratonnerre, jarres et boules de verre, et verrerie de table taillée, pressée ou moulée (1887).....	5c. p. douz. et 30 p. c.
180. N° 60.	
181. N° 61.	
182. N° 63.	
183. N° 65 et 66.	
184. N° 62.	
185. N° 67.	